

2022\_369

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement d'Aix en Provence

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

COMMUNE  
DE  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

2022\_3\_DGS

## REMPLACEMENT DU MAIRE DANS LA PLENITUDE DE SES FONCTIONS

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu l'article L 2122.17 du code général des collectivités territoriales indiquant qu'en cas d'absence le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint dans l'ordre des nominations du tableau,

Vu l'absence de Monsieur le Maire du 24 au 26 août 2022 inclus,

## A R R E T E

**Article 1** : Monsieur le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions et suivant l'ordre de nomination du tableau, par Monsieur Yves LOMBARDO, Adjoint aux transports, aux affaires militaires et à la sécurité, du 24 au 26 août 2022 inclus.

**Article 2** : Le présent arrêté conformément à l'article L 2122 29 du code général des collectivités territoriales et à la circulaire ministérielle du 5 Mars 1982 sera publié par affichage sur les panneaux officiels de la commune.

**Article 3** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence et aux intéressés.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 01 août 2022.

Le Maire  
Olivier Gullerud  
(B. du Rh.)